

## Appui et services aux membres

Les membres du Comité et du Secrétariat de l'Association sont tous des bénévoles au service des membres de l'Association. Ils apportent aux retraités de la fonction publique internationale l'avantage de nombreux services importants, par exemple :

**Information rapide et précise** sur les changements du montant des pensions, les règles de l'assurance de protection de la santé et toutes questions intéressant les retraités par le canal du **Bulletin AAFI-AFICS**, publié cinq fois par an ;

**Consultations** sur les pensions, leur ajustement, la fiscalité, le choix du pays de résidence et tout problème que peuvent rencontrer les retraités ;

**Représentation** devant les instances nationales et internationales par des collègues expérimentés dans la défense des droits des retraités en matière de pensions, d'assurance de protection de la santé, etc. ;

**Fonds de solidarité**, destiné à venir en aide aux retraités se trouvant dans des situations d'urgence momentanées.

**Activités sociales** organisées par l'Association à Genève pour ses membres, notamment trois déjeuners par an et un voyage de groupe à caractère culturel.

### Permanence

Chaque mercredi matin entre 10 :00 et 12h00, un bénévole est présent au bureau de l'AAFI-AFICS au Palais des Nations (bureau E-2078) pour recevoir les visiteurs et répondre aux appels qui lui sont adressés sur le poste téléphonique no.+41 (22) 917 33 30. En plus de cette permanence bien établie, vous trouverez chaque jour de 10h00 à 12h00 un membre du Comité pour vous renseigner sur les questions courantes.

La permanence répond à toute question concernant l'Association et ses activités, les pensions des Nations Unies, l'assurance de protection de la santé, l'impôt sur le revenu, le régime des assurances sociales suisses (AVS), le retrait en capital ou d'autres sujets sur lesquels les membres désirent s'informer ou être aidés ; si la personne de permanence n'est pas en mesure de vous apporter une réponse immédiate, elle se fera un plaisir d'orienter votre appel vers un autre membre du Comité ou de vous rappeler après avoir fait les recherches nécessaires.

**Nous rappelons à nos membres, non titulaires d'un badge des Nations Unies, qu'il faut se présenter avec une pièce d'identité au Portail de Pregny et qu'il vaut mieux prendre un rendez-vous. L'accès avec la voiture est par ailleurs impossible.**